

Battons-nous contre le démentellement du congé maternité obtenu de haute lutte il n'y a qu'un peu plus de trente ans !

Grand rassemblement le mardi 25 janvier de 12h20 à 13h30 dans la cour du Château de Neuchâtel.

Pour celles et ceux qui désirent se montrer solidaires mais n'ont pas la possibilité de se rendre à Neuchâtel

**rendez-vous à 12h30 sur la Place de Collèges de Couvet
pour un quart d'heure de protestation**

et apporter notre soutien aux manifestant-e-s qui seront dans la cour du Château.

Actuellement, dans la fonction publique neuchâteloise, le congé maternité est de 4 mois. Mais si les femmes sont arrêtées par leur médecin avec certificat médical en fin de grossesse, leur congé maternité peut être raccourci jusqu'à 24 jours (restent alors 14 semaines de congé maternité, le minimum légal fédéral). Ainsi, les femmes ayant une grossesse «facile» et qui peuvent travailler jusqu'au bout peuvent jouir d'un congé maternité complet alors que celles qui ont une grossesse plus compliquée le voient tronqué.

Afin de supprimer cette inégalité de traitement entre les femmes, la gauche a déposé un projet de loi demandant que le congé maternité débute le jour de l'accouchement.

Le PLR propose en contrepartie au Grand Conseil de ramener la durée du congé maternité de la fonction publique à 16 semaines, ce qui correspond à une réduction d'environ 1 semaine et demie. Résultat: à la place d'une amélioration, toutes les femmes vont se retrouver avec un congé maternité raccourci!

Si ces 16 semaines de congé proposées dépassent certes le minimum légal de 14 semaines, force est de constater que le canton se retrouverait, une fois de plus, relégué en queue de peloton tant en comparaison intercantonale qu'avec le secteur privé de la région qui donne jusqu'à 24 semaines de congé maternité. À Neuchâtel, on recense dans la fonction publique une cinquantaine de congés maternité par an, dont une partie seulement arrête avant le terme. Le coût d'un congé maternité de 4 mois à partir de l'accouchement n'alourdirait donc pas les finances de l'État.

De plus, l'UDC a déposé un amendement pour réduire le congé maternité au minimum légal de 14 semaines !

Par conséquent, la **nouvelle législation ne serait pas un cadeau, mais constituerait, de facto, une mesure d'économie**. À l'heure où les chambres fédérales veulent augmenter l'âge de la retraite des femmes et où l'UDC lance deux initiatives limitant l'avortement, ces discussions montrent qu'il y a encore du chemin à faire en matière de droits de la femme.

Au vu de la majorité de droite du Grand Conseil, la proposition du PLR (refusée par la Commission Législative) a de fortes chances de passer la rampe (en commission, les Vert'libéraux ont soutenu l'amendement du PLR).

Les syndicats, l'ensemble de la gauche (PS, Verts, POP, Solidarité), le collectif de la grève féministe et le collectif du 14 juin interne de l'État ont décidé de se mobiliser pour combattre cette attaque inacceptable contre le congé maternité.